

Représentations dissociatives de l'élevage caprin par les différents acteurs de l'arganeraie: des enseignements pour l'organisation d'un développement territorial basé sur la complémentarité de plusieurs activités

Dubeuf J.-P., Araba A., Casabianca F., Chatibi S., Lacombe N., Linck T., Sorba J.M.

in

Chentouf M. (ed.), López-Francos A. (ed.), Bengoumi M. (ed.), Gabiña D. (ed.).
Technology creation and transfer in small ruminants: roles of research, development services and farmer associations

Zaragoza : CIHEAM / INRAM / FAO

Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 108

2014

pages 383-396

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=00007656>

To cite this article / Pour citer cet article

Dubeuf J.-P., Araba A., Casabianca F., Chatibi S., Lacombe N., Linck T., Sorba J.M. **Représentations dissociatives de l'élevage caprin par les différents acteurs de l'arganeraie: des enseignements pour l'organisation d'un développement territorial basé sur la complémentarité de plusieurs activités.** In : Chentouf M. (ed.), López-Francos A. (ed.), Bengoumi M. (ed.), Gabiña D. (ed.). *Technology creation and transfer in small ruminants: roles of research, development services and farmer associations.* Zaragoza : CIHEAM / INRAM / FAO, 2014. p. 383-396 (Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 108)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

Représentations dissociatives de l'élevage caprin par les différents acteurs de l'arganeraie: des enseignements pour l'organisation d'un développement territorial basé sur la complémentarité de plusieurs activités

J.-P. Dubeuf¹, A. Araba², F. Casabianca¹, S. Chatibi¹,
N. Lacombe¹, Th. Linck¹ et J.-M. Sorba¹

¹INRA-SAD – LRDE – UR 46 ; 20250 Corte (France)

²Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, Rabat (Maroc)

Résumé. L'arganeraie est une vaste zone forestière endémique du sud ouest du Maroc où coexistent traditionnellement, élevage, agriculture, utilisation du bois, production de «noix d'argan». Depuis quelques années, elle connaît de profondes mutations avec l'explosion des marchés d'exportation de l'huile d'argane et l'émergence d'une nouvelle filière industrielle oléicole et cosmétique globalisée. Le chevreau de l'arganeraie fait aujourd'hui l'objet d'un projet de certification dont l'idée était déjà évoquée avant 2007. Une série d'enquêtes permet d'identifier et d'analyser le système d'acteurs et de connaître leur positionnement vis-à-vis de l'élevage caprin. Elles mettent en évidence que ces différentes activités font l'objet de représentations qui correspondent à des visions de l'écosystème et de la valorisation du territoire qui excluent l'idée d'une multifonctionnalité du territoire. Elles sont liées à des enjeux politiques et économiques forts et conduisent en particulier à une diabolisation de l'élevage caprin. A travers cette étude, la modélisation de l'écosystème incluant les articulations entre les diverses activités qui le font évoluer contribuera à montrer en quoi la compatibilité organisée de l'élevage caprin et d'une filière globalisée pourraient leur permettre de coexister et d'élever le potentiel productif de la région.

Mots-clés. Élevage caprin – Maroc – Arganeraie – Développement territorial – Représentation – Intensification écologique – Certification.

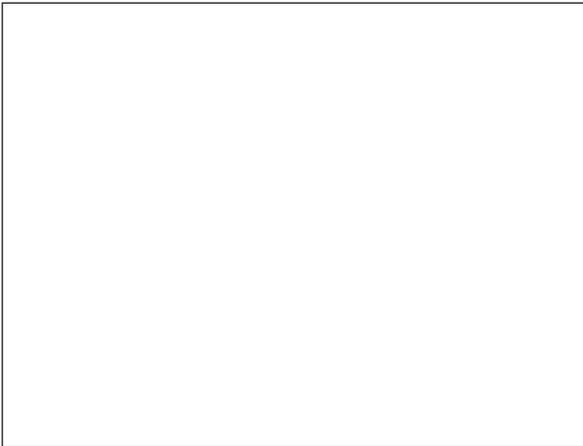
Dissociative representations of goats by different actors of the argane forest area: lessons for the organization of a territorial development based on the complementarities of various activities

Abstract. The argane forest is a large endemic area in South Western Morocco; traditionally, agriculture, livestock production, wood collection and local argane oil production have coexisted for centuries. For several years, deep changes have been observed with a huge development of argane oil export markets and the organization of both artisanal and industrial value chains. More recently, a project to develop goats has been implemented to certify local kids. Several interviews and discussions were used to identify and analyze the actors system and know their positions regarding goats. They have shown that the representations of these different activities are linked to visions of the ecosystem and valorization of the territory excluding any multi functionality. The representations are linked to strong political and economical stakes, and particularly lead on one side to demonize goat production. And on the other one, goat projects have not considered the existence of other activities. Through this study, modeling the ecosystem and including the linkage between the various activities that will make it evolve would show how organized compatibility of livestock and oil production will allow them to coexist and therefore to raise the potential of the area.

Keywords. Goats – Morocco – Argane forest – Territorial development – Ecological intensification – Representations – Certification.

I – Introduction

L'arganeraie est une formation végétale endémique, caractéristique du sud ouest du Maroc (voir carte n° 1). Elle couvre environ 800 000 ha où vivent 1,3 millions de personnes dans quatre provinces du Maroc (Taroudant, Agadir, Essaouira, Tiznit). C'est traditionnellement une forêt cultivée pour plusieurs usages : l'élevage caprin, la collecte et la transformation des fruits des arganiers pour la production d'huile (alimentaire et cosmétique), les cultures de céréales dans les zones les plus planes ; les chèvres utilisant à la fois les parcours sous les arbres, les chaumes et l'arganier comme ressource alimentaire (feuillages, noix, pulpe et tourteaux, sous produit de la trituration des amendons). Les bois d'arganiers sont aussi utilisés pour le chauffage et les branchages pour la constitution des haies. Afin d'en assurer la préservation des ressources, le système d'exploitation de l'arganeraie, complexe, était basé sur une gestion collective et structurée du territoire avec une mise en défens du pâturage à certaines périodes de l'année, l'agdal décrit par Bourbouze et El Aïch (2005).



Carte 1. Localisation de l'arganeraie.

Mais l'arganeraie a connu des mutations profondes dans son exploitation et souffre du changement climatique et des périodes de sécheresses répétées. Elle subit ainsi une dégradation régulière qui menacerait sa préservation à moyen terme. Dès 1989 des travaux scientifiques marocains vont lancer la réputation de l'huile et inciter l'UNESCO à la classer comme réserve mondiale de biosphère afin de favoriser sa préservation tout en stimulant le développement économique et social de la région. Ce classement va être suivi par une multitude de projets impliquant de nombreuses ONG. Dès cette période, les facteurs de dégradation, et les options de la gouvernance écologique sont au cœur de la problématique de l'arganeraie.

Coïncidant avec ce classement, on assiste à un fort développement de l'huile d'argane compte tenu de ses caractéristiques diététiques (richesse en acides gras insaturés) et des perspectives de gain pour l'industrie cosmétique ; des filières se sont organisées, artisanale au début, et surtout industrielle par la suite avec une forte croissance de la production ; la production nationale d'huile commercialisée aurait pratiquement triplée entre 2006 et 2009 pour atteindre 4000 t/an principalement vers des marchés d'exportation (Auclair, 2007). Autrefois délaissée et considérée comme sans intérêt, l'arganeraie est aujourd'hui l'objet de beaucoup d'attention et devient au centre d'enjeux économiques, sociaux et environnementaux très importants. L'élevage de chèvres, qui avait toujours occupé une grande place dans l'équilibre de l'écosystème local a été plutôt marginalisé par ce

développement et souvent considéré comme une relique du passé. Mais depuis quelques années, il a suscité également l'attention des pouvoirs publics qui ont initié une démarche pour certifier le chevreau de l'arganeraie. Dans le cadre du plan Maroc Vert (Ministère Marocain de l'Agriculture et de la Pêche, 2009), l'administration a ainsi formalisé un projet de valorisation et de certification du chevreau afin d'organiser la production et les producteurs et accroître aussi le revenu des populations rurales pauvres qui représente des enjeux sociaux locaux.

En identifiant les représentations par les différents acteurs de la valorisation de l'arganeraie, l'objectif de cette étude est d'éclairer les enjeux sous jacents à ces représentations vis-à-vis du développement de l'élevage caprin dans l'arganeraie en terme d'organisation, d'investissement, de choix techniques et de dispositifs d'appui. Ce travail est par ailleurs une composante d'un projet de recherche interdisciplinaire, le projet MOUVE basé sur l'analyse comparée de différents systèmes d'élevage en France et dans le monde (Maroc, Amazonie, Sénégal, Uruguay) afin d'éclairer le concept d'intensification écologique en élevage.

II – Matériel et méthodes

L'étude s'est focalisée autour de la Commune Rurale de Smimou ; en effet le projet de valorisation du chevreau de l'arganeraie et les investissements envisagés (construction d'un abattoir et organisation de la commercialisation) concernent principalement la zone des Haha (moitié sud de la province d'Essaouira) qui est à la fois une région où l'élevage caprin reste très dynamique et où la densité de l'arganeraie reste bonne. La CR de Smimou, située au cœur de la zone des Haha, est considérée comme le berceau de l'élevage caprin dans la région, mais c'est aussi le point qui enregistre le plus d'abattage et de consommation de la viande caprine dans la province d'Essaouira. Le projet prévoit d'investir dans un nouvel abattoir aux normes hygiéniques et sanitaires nationales.

L'étude est basée tout d'abord sur une analyse du système d'acteurs. Après une analyse bibliographique sur le fonctionnement du système complexe de l'arganeraie, elle s'appuie par la réalisation en 2011 et 2012 d'entretiens individuels semi directifs, de discussions informelles au cours de visites de souks et de lieux d'abattage et de réunions. La participation à un séminaire organisé par la Direction Provinciale de l'Agriculture (DPA) avec la plupart des acteurs présents dans le cadre de la foire nationale caprine d'Essaouira en décembre 2012 a complété le dispositif.

Les acteurs principaux ont été identifiés et une sélection d'entre eux ont été interrogés :

- La DPA d'Essaouira via des entretiens individuels et une réunion avec les cadres de la Direction,
- La chef du service de la labellisation au Ministère de l'Agriculture,
- Un cadre des Eaux et forêts (division de l'aménagement des domaines forestiers),
- Des responsables de coopératives féminines d'huile d'argan,
- L'Association nationale ovine et caprine, l'ANOC (le directeur, le responsable national de la promotion et de la certification des produits), le responsable des programmes d'amélioration génétique de l'ANOC ; le groupement local ANOC dans le cadre d'un entretien avec le technicien, le Président et plusieurs membres),
- «L'Association Haha provinciale des éleveurs caprins»¹, qui a pour objectif la mise en valeur du caprin de l'arganeraie (par une discussion avec le secrétaire général de cette

¹ La tribu Haha désigne les populations berbères au sud d'Essaouira qui sont plus orientées vers l'élevage caprin que les populations arabes qui élèvent plutôt des ovins.

association créée en 2012 sous l'impulsion de la DPA et à qui l'administration a confié la reprise du dossier de la certification du chevreau de l'arganeraie). Plusieurs de ses membres dont son Président sont également membres de l'Association des ayant-droits de l'arganeraie, plus orientée vers l'arbre, la cueillette et les questions foncières.

- Une association de développement local, RARBA² (entretien avec le Président et le Trésorier du réseau des associations en charge des cinq coordinations provinciales des actions de développement social de la région «labellisées» dans le cadre de la réserve de la biosphère),
- Les abattoirs avec la visite des abattoirs d'Essaouira, Tizti et Smimou et des discussions avec les techniciens en charge du contrôle,
- Des entretiens avec cinq éleveurs sur les perspectives de labellisation du chevreau,
- Un entretien avec un responsable à l'Unesco des programmes homme et biosphère.

Enfin une enquête réalisée par un étudiant auprès de 30 éleveurs et 10 bouchers a également permis d'appréhender la réalité des systèmes de production et des pratiques d'élevage dans la région.

L'exploitation des enquêtes a par ailleurs mobilisé le concept de représentation. Les représentations sont d'abord des savoirs de sens communs issus de processus longs d'appropriations socialement marqués (d'après Jodelet, 1997). Cette définition met en exergue que la construction des représentations, n'est pas neutre et traduit aussi des rapports de force entre les acteurs. Les représentations sociales sont des modalités de pensée pratique élaborées au fil du temps et à partir desquelles se construisent les choix. Orientée vers la communication, la compréhension et la maîtrise de l'environnement social et matériel, la construction des représentations est un levier essentiel de l'action publique qui s'en inspire tout en les générant et les amplifiant, voire en les instrumentalisant.

III – Résultats

1. Le système d'acteurs de l'arganeraie

De nombreuses études ou recherches ont été conduites à propos de l'arganeraie. Ces études concernent l'organisation du système social local (Auclair, 2007), le développement, l'organisation et l'évolution des filières d'huile d'argane, (Chaussod *et al.*, 2005 ; El Fasskaoui, 2009 ; Nouaim *et al.*, 2007 ; Michon *et al.*, 2012 ; Romagny, 2010 ; Simenel *et al.*, 2009) ou des questions relatives à la physiologie de l'arbre et sa préservation (Aladosa et El Aïch, 2008 ; Bellefontaine, 2010 ; Naggar et Mhirit, 2006). Les systèmes d'élevage ont été étudiés également (Boujenane, 2008 ; Bourbouze, 1999 ; Bourbouze et El Aïch, 2005 a ; El Aïch *et al.*, 2005 b) mais on dispose de peu de références sur le fonctionnement micro économique des troupeaux caprins. Par ailleurs, de nombreux colloques ou rencontres se sont tenus sur le futur de l'arganeraie et plusieurs rapports précisent également les caractéristiques du chevreau de l'arganeraie et la mise en place du cahier des charges en vue de sa certification (Anonyme, 2008 ; Aït Mbirik, 2009 ; Andronico, 2008 ; Bachenache, 2009 ; Bas *et al.*, 2005 ; Chatibi et Casabianca, 2007 ; El Aïch *et al.*, 2007).

A. La gestion de l'espace forestier de l'arganeraie

Ces données bibliographiques et les précisions de nos interlocuteurs au cours des entretiens permettent de caractériser le système d'acteurs de l'arganeraie. Celui-ci reste marqué par l'organisation administrative du territoire et le droit coutumier ; l'arganeraie est administrativement

² Réseau des Associations de la réserve de biosphère de l'arganeraie.

une forêt domaniale, la terre étant propriété de l'Etat et administrativement gérée par les Eaux et Forêts. Mais cette propriété confère des droits d'usage à la fois aux communes (douars) et à une partie de la population dans le cadre d'une organisation coutumière complexe, la *jmaa*, qui gère en particulier l'agdal et les droits d'accès des animaux au pâturage. Le modèle d'organisation de l'espace dans l'arganeraie a été bien décrit par Bourbouze et el Aïch en 2005 (Fig. 1).

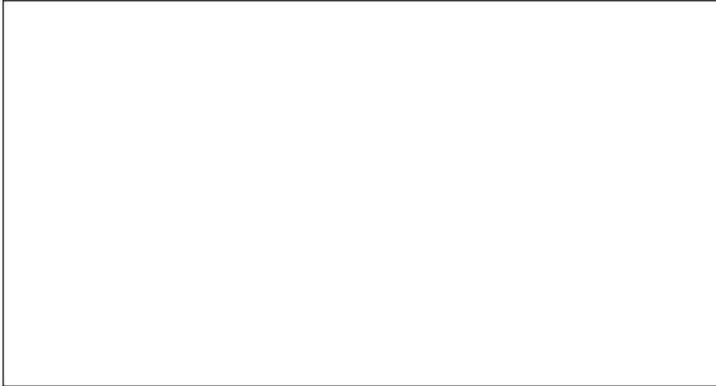


Fig. 1. Le modèle d'organisation de l'espace dans l'arganeraie (d'après Bourbouze et El Aïch, 2005).



Fig. 2. Les acteurs de la gestion forestière de l'arganeraie.

Bien que ce système reste vivant dans de nombreuses régions, il a fréquemment commencé à se déliter et les ayants droits commercialisent leurs droits d'usage y compris à des investisseurs extérieurs. Le délitement des systèmes pastoraux est un processus ancien assez généralisé

dans de nombreuses situations. Si l'arganeraie et sa sauvegarde suscitent un vif intérêt au plus haut niveau de l'Etat et constituent un des objectifs principaux du pilier II du plan Maroc Vert dédié au développement agricole territorial, la valorisation des produits de terroirs, la protection des ressources naturelles et l'intensification écologique, ce pilier II ne signifie pas nécessairement un changement significatif d'inflexion.

B. La situation de l'élevage caprin et les acteurs impliqués

L'arganeraie est principalement exploitée par des ayant droits, et 76% d'entre eux ont moins de 5 ha (96% dans la province d'Essaouira) ; chaque famille possède en moyenne une centaine d'arganiers et un troupeau d'ovins, quelquefois de quelques bovins mais surtout de caprins de moins de 40 têtes. Les revenus des familles sont généralement très faibles et souvent au-dessous du seuil de pauvreté même si un grand nombre d'entre elles sont inscrites dans d'autres métiers qu'agriculteurs (maçons, pêcheurs, petits fonctionnaires). Il existe toutefois une grande diversité dans la taille et l'orientation productive des exploitations. Dans le cadre d'une typologie réalisée auprès de 100 familles au sud de Smimou (province d'Essaouira) Bejbouji *et al.* (2011) distinguent les petits agriculteurs (moins de 20 arbres et 6 caprins), les agro éleveurs (entre 20 et 60 arbres et entre 20 et 50 caprins) et les «grands» agriculteurs (plus de 60 arbres et peu de chèvres). Dans cette région un petit nombre d'éleveurs ont des troupeaux caprins importants de plus de 100 chèvres. L'élevage caprin est présent dans toute l'arganeraie avec environ 1.2 millions de têtes surtout dans les provinces de Taroudant et Essaouira. Le système d'élevage caprin dans l'arganeraie est clairement pastoral et 75 à 80% de l'alimentation provient du parcours complété par de faibles quantités de sèches (afiyach) ou de tourteau (alig) d'arganes ou d'orge. Sur le parcours, les chèvres ingurgitent à la fois les herbacées (riches en plantes aromatiques et quelques espèces de petits arbustes) ainsi que les feuilles et les fruits de l'arganier. L'aptitude des chèvres à grimper sur les arbres pour s'alimenter est d'ailleurs une des attractions touristiques bien connue de la région. Une fois la pulpe ingérée, les chèvres ont la capacité de régurgiter les coques qui renferment les amendons dans la chèvrerie ce qui permet de les récolter pour la fabrication d'huile. Le système d'élevage de l'arganeraie se caractérise par une présence permanente des boucs au milieu des femelles, le non recours à la castration, ce qui empêche les contrôles de paternité et favorise la consanguinité ainsi que des mises bas étalées bien que la saison naturelle de reproduction définisse des pics et qu'il y ait des échanges de males reproducteurs dans les souks pour renouveler le sang.

Les taux de mortalités restent élevés pour la plupart des élevages de la zone (25 à 30%) et le poids et la conformation des carcasses restent faibles. Un projet de valorisation du chevreau de l'arganeraie d'un montant de 17 millions de Dirhams a été mis en place autour de la Communauté rurale de Smimou par la DPA dans le cadre du plan Maroc Vert pour 22700 bénéficiaires. Ces objectifs sont d'augmenter la production de viande de chevreau, la certification du chevreau et sa commercialisation avec des conditions d'abattage et de conditionnement sécurisés tout en contribuant à la préservation de l'arganeraie? L'ANOC est mobilisée pour développer le volet technique du projet (suivi sanitaire, conduite du troupeau, sélection de la race noire de l'Atlas) en partenariat avec les ayant droits locaux (Association Haha). La Fig. 3 représente les relations entre les acteurs de l'élevage caprin dans l'arganeraie.

C. Les acteurs des filières de l'huile d'argane

Depuis la fin des années 1990, l'huile d'argane a été reconnue comme produit haut de gamme et est passé d'un marché exclusivement local à un marché national et international avec l'apparition de nouveaux acteurs. Les premières coopératives féminines voient le jour dès le début du processus de développement sous l'impulsion de nombreuses ONG.

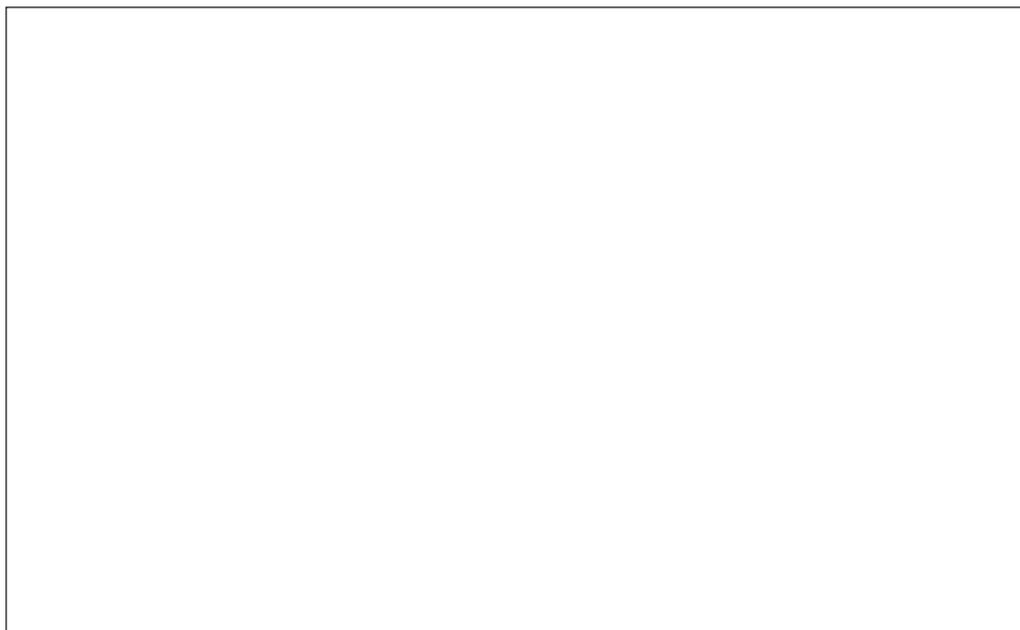


Fig. 3. Les acteurs de l'élevage caprin et du chevreau de l'arganeraie.

En 2008, l'Association AMIGHA³ est créée ; structure interprofessionnelle, elle est désignée pour représenter les principaux acteurs de la filière de l'huile d'argane et regroupe à la fois le secteur coopératif (56 coopératives et 986 co-opérantes) et les entreprises industrielles mais ce sont ces dernières qui semblent avoir le plus de poids dans les orientations. C'est AMIGHA qui porte l'IGP depuis son élaboration jusqu'à sa reconnaissance en 2010. Les femmes sont particulièrement mises en avant dans le développement du secteur dans la mesure où leur promotion est une des priorités des Objectifs du Millénaire pour le Développement ; on peut s'interroger si elles ne sont pas que de simples faire valoir car les opérations aux quelles elles sont dédiées et qui fournissent un grand nombre d'emplois féminins rémunérés dans les coopératives sont peu valorisantes et pénibles, le concassage étant toujours une opération manuelle. Cette situation a pourtant contribué à une certaine autonomisation financière des femmes mais semble poser aujourd'hui des problèmes sociaux et de main d'œuvre dans la cellule familiale.

Les producteurs vendent leur production soit aux coopératives auxquelles leurs femmes adhèrent soit à des intermédiaires vers des transformateurs industriels ou en transforment une partie pour leur usage domestique ou pour la vente locale moins rémunératrice. Alors que le secteur coopératif est surtout mis en avant, sa part relative dans l'approvisionnement de la filière huile cosmétique reste mal connue. Il semble avéré toutefois que la part du secteur coopératif dans le marché d'huile en en constante régression par rapport au secteur industriel. L'huile d'argane est ainsi passée d'un mode de qualification exclusivement domestique à un mode de qualification marchand dans une économie globalisée comme le rappellent Michon *et al.* (2012).

Une première observation est que le système d'acteurs de l'arganeraie est composé de trois sous systèmes bien identifiés et peu connectés entre eux. Les familles rurales sont présentes

³ «Association Marocaine de l'Indication Géographique d'Huile d'Argan».

dans les trois systèmes d'acteurs mais ce sont elles et surtout les plus petits agriculteurs qui ont le moins de leviers pour décider et se faire entendre, les pouvoirs publics étant présents dans chacun d'entre eux mais avec des interlocuteurs différents.



Fig. 4. les acteurs des filières de l'huile d'argane.

2. Des représentations dissociatives de l'exploitation de l'arganeraie et du développement de l'élevage

A. Une représentation naturaliste de l'arganeraie, espace de cueillette en limitant l'intervention humaine

L'orientation récente a favorisé une naturalisation de l'arganeraie d'après Simenel *et al.* (2009), terme qui désigne ici les processus qui ont conduit à considérer l'arganeraie seulement comme un espace naturel et l'arbre comme un don de Dieu en s'appuyant sur des références religieuses pour construire cette représentation ce qui est loin d'être le cas dans la mesure où elle a toujours subi une intervention humaine et où l'élevage caprin participe à l'équilibre global. La représentation est celle d'une forêt naturelle qu'il faudrait préserver de toute dégradation en limitant l'action de l'homme au strict minimum (la cueillette à laquelle on ajouterait des plantations de régénération). L'arganeraie serait alors progressivement transformée en une sorte de verger dans lequel seules pourraient être cultivées les parcelles les mieux situées ce qui est déjà observé dans des parcelles complètement privatisées. On accepterait les petits éleveurs comme trace d'une tradition mais sans lancer de projets de développement impliquant des innovations au niveau de l'élevage. L'élevage caprin serait responsable de la dégradation du territoire par l'effet du surpâturage bien que cette affirmation ne s'appuie sur aucun résultat scientifique légitime, la plupart des références bibliographiques mettant en avant un effet inverse.

Cette représentation est principalement portée par les Eaux et Forêts, alliée pour l'occasion avec l'Association AMIGHA de l'IGP de l'huile d'argane ; elle est également largement relayée par le réseau RARBA des associations locales qui craignent l'arrivée de troupeaux non contrôlés. Elles mettent en avant des positions proches pour limiter l'accès de l'espace forestier aux chèvres. La part de l'instrumentation n'est probablement pas absente dans cette représentation puisque par ailleurs les firmes cosmétiques et alimentaires refusent les pratiques traditionnelles de régurgitation des amendons pour des raisons hygiéniques et de goût qui peuvent être contestées. Cette représentation est donc largement partagée et tend à exclure toute idée de développement et de certification de l'élevage dans l'arganeraie car celui-ci provoquerait selon ces acteurs des effets d'aubaine incontrôlables avec accentuation du surpâturage aggravé par le changement climatique et les sécheresses de plus en plus répétées qu'il provoque. A l'inverse, l'effet d'aubaine sur l'huile et la surexploitation des arbres sont peu évoqués si on excepte les campagnes de communication pour limiter le gaulage des fruits qui abîme les arbres. Les pressions de ces acteurs auprès des pouvoirs publics ont largement contribué à ajourner la certification du chevreau.

B. L'élevage caprin, une activité vue comme une opportunité économique à saisir avec des éleveurs à professionnaliser

De manière générale au Maroc, l'élevage caprin est présenté comme une activité traditionnelle qui n'aurait pas mis en place les innovations nécessaires à sa modernisation ; l'augmentation de la demande en viandes rouges liée à l'émergence de classes moyennes qui profite d'abord à la viande bovine est concomitante avec la recherche de viandes plus diététiques. La viande caprine pourrait répondre à cette évolution si elle apportait toutes les garanties sanitaires et de traçabilité par rapport à des viandes ovines appréciées mais dont l'évolution des systèmes de production vers une alimentation trop riche en concentrés rend trop grasse et éloigne les consommateurs. La principale organisation professionnelle du Maroc, l'ANOC a été chargée par la DPA d'Essaouira de préparer un cahier des charges en vue d'obtenir une certification comme Indication géographique pour la viande de chevreau de l'arganeraie sur la base de ses caractéristiques diététiques et sensorielles spécifiques liées au système de pâturage et à l'ingestion d'arganes. Conformément à la méthode de l'ANOC, la certification du chevreau et l'organisation de l'élevage caprin sont basés sur la mise en place de groupements d'éleveurs. 2 groupements totalisant 87 éleveurs ont été créés et deux autres sont prévus ; un partenariat avec l'Association HAAH a été mis en place pour favoriser l'insertion locale de ces groupements. Cette démarche, assez éloignée des logiques pastorales qui sont le fondement de l'élevage dans l'arganeraie, prévoit aussi la fourniture de services aux éleveurs adhérents et met l'accent sur la sélection de deux races locales, la Noire de l'Atlas et la Barcha tout d'abord sur des critères phénotypiques (couleur de la robe) en absence de contrôles de performances.

Si on reprend les objectifs de ces démarches, on observe clairement, que la voie suivie correspond à une représentation de l'élevage qu'on qualifiera de «professionnelle» qui cite peu de pratiques locales même si la référence est le système traditionnel d'élevage sur arganeraie ; on s'adresse ici à des éleveurs, qu'il s'agit de professionnaliser. Ce constat est d'ailleurs clairement attesté par la composition même des groupements, chaque adhérent ayant en moyenne un cheptel caprin d'environ 65 têtes et par les caractéristiques des élevages enquêtés par El Hadji (2012) dont la moyenne dépasse 100 têtes et 20% seulement ont moins de 30 têtes, donc un cheptel par élevage très largement supérieur à celui de la région. La cellule de référence est donc ici l'élevage et l'exploitation et pas la famille même si évidemment elles sont souvent confondues. Chaque famille serait ainsi suscitée à se spécialiser soit vers l'élevage soit vers la production d'huile alors que ces deux activités ont toujours été imbriquées et complémentaires dans le territoire.

C. L'arganeraie, un territoire de vie dont les pouvoirs publics doivent assurer la cohésion sociale et le développement

Pour les pouvoirs publics, l'exigence de développement socio-économique est inscrite dans les objectifs du Plan Maroc Vert et les incitations que l'Etat encourage en faveur des produits locaux et des indications géographiques s'inscrivent dans cette démarche. Cette orientation assez claire n'exclue évidemment pas l'exigence à répondre à d'autres objectifs et de composer avec des intérêts et des forces en présence qui peuvent être antagonistes et avec des pas de temps différents.

Michon *et al.* (2012) ont introduit les premiers la notion de dissociation au sein de l'arganeraie. Ils ont mis en évidence que la démarche de qualification et de traçabilité à des fins industrielles a contribué à simplifier l'identité patrimoniale de l'huile d'argane au sein de son territoire. Cette identité patrimoniale était ainsi dissociée des usages locaux et de fonctionnements sociaux et culturels souvent complexes avec un risque dans le droit de cette dissociation.

Le dossier initial de qualification du chevreau de l'arganeraie reproduit partiellement cette logique dissociée en proposant un schéma de développement qui insiste sur la spécialisation et la professionnalisation des éleveurs, ignorant les savoir faire locaux mais aussi les relations avec les autres activités au sein du fonctionnement global de l'arganeraie. On a donc là également une tentative de qualification marchande dissociée des usages locaux.

Mais nous mettons également en évidence que les représentations par les différents acteurs n'intègrent pas l'idée même d'une complémentarité possible entre deux activités au sein d'un même territoire. Il y a donc une double dissociation, entre chaque activité et ses fondements patrimoniaux locaux d'une part, de chaque activité par rapport à l'autre d'autre part. Et les différentes fonctionnalités identifiées au sein du territoire ne sont pas intégrées dans une vision d'ensemble faisant l'objet d'un consensus minimum et raisonné autour de la gouvernance de l'ensemble de l'écosystème. Cette dissociation est plus marquée chez les acteurs de l'huile qui ont peu de contacts avec le monde de l'élevage et dans la mesure où les éleveurs revendiquent cette complémentarité entre l'arbre et la chèvre. Mais le projet sur l'élevage tend toutefois également à promouvoir une certaine spécialisation.

3. Des positionnements qui traduisent des points de conflits

Les entretiens avec les acteurs ont par ailleurs apporté des informations complémentaires qui éclairent les représentations.

Au niveau climatique tous les acteurs rencontrés y compris les éleveurs, soulignent l'intensification de la fréquence des périodes de sécheresse ; et précisent qu'elles sont partiellement prises en compte par les pouvoirs publics par la distribution subventionnée d'aliments (orge) mais que ces sécheresses entraînent généralement un surpâturage par les chèvres mais également une décapitalisation du troupeau. Une telle pratique d'adaptation, habituelle en système pastoral ne favorise pas les pratiques de sélection et la constitution de lignées génétiques, de bonnes reproductrices pouvant être éliminées. Tous les entretiens mettent l'accent sur l'effet négatif des troupeaux transhumants. Ces gros troupeaux caprins et camelins provenant des provinces du sud seraient amenés en période sèche, souvent en camion sur des parcours plus favorables mais sans contrôle ni droit de pacage, ce qui génère des conflits entre les propriétaires et les acteurs locaux. Bien qu'il n'existe pas de relation directe entre ces troupeaux et la problématique des élevages caprins locaux qui subissent également ces transhumances, leur impact est souvent mis en avant et instrumentalisé contre l'élevage caprin en général.

Le potentiel commercial de la viande caprine est mal identifié au moment de la mise en place du projet de valorisation du chevreau dans la mesure où la viande de chèvre n'est pas un produit réellement reconnu au niveau national. L'effet positif de la certification sur les prix de vente, sur

l'accès aux marchés urbains paraît posé à priori. La certification est une démarche encore plutôt nouvelle au Maroc et il semble qu'il y ait actuellement une mise en tension entre deux trajectoires possibles. Tout d'abord les collectifs autour de l'ANOC ont développé une approche technique et économique de la certification appropriée par des élevages peu nombreux et spécialisés qualifiée de démarche de professionnalisation. Avec cette logique, il est probable que l'impact de la certification sur le territoire serait alors mineur. Par ailleurs, pour l'association locale Haha, d'après les entretiens réalisés au cours de l'étude, l'enjeu serait au contraire prioritairement de légitimer la chèvre dans l'arganeraie au regard de l'enjeu écologique y compris pour les petits troupeaux et en prenant en compte la multifonctionnalité des activités et en mobilisant les dispositifs coutumiers de la gouvernance territoriale et éco systémique.

IV – Discussion ; comment élevage de chèvre et production d'huile pourront co - exister

Les représentations décrites précédemment montrent des positions qui paraissent inconciliables et souvent exprimées a priori. Le clivage se situe au niveau du rôle de l'homme et de la société locale dans l'écosystème. Alors que depuis toujours il intervient et influence les équilibres par la taille des arbres, la récolte des bois, la pratique du pâturage et de l'élevage des chèvres, l'homme, élément à part entière de l'écosystème de l'arganeraie, tend aujourd'hui à être présenté comme un intrus.

La dissociation entre les différentes activités résulte des représentations du développement par les acteurs. Elle pose également le problème du fondement que pourraient avoir les démarches de qualification distinctes de deux types de production (en l'occurrence l'huile et le chevreau principalement) liées par ailleurs à la valorisation et aux pratiques au sein d'un même territoire.

L'enjeu se situe bien au niveau du mode de gouvernance du territoire. Les différentes activités au lieu de s'exclure doivent s'articuler au sein de l'écosystème pour contribuer à son équilibre. En organisant leur compatibilité elles doivent permettre une élévation du potentiel global de la zone, cette approche permet de considérer les effets positifs de l'élevage qui combinés avec d'autres activités contribuent à favoriser des démarches d'intensification écologique telles que les définissent Griffon (2013).

Cette démarche n'est évidemment pas du «laisser faire» mais est extrêmement exigeante en «intrants immatériels», et en innovation. Pour les parcours, il faut être en situation de rendre possible la protection des parcours et leur gestion, telles que le permet l'agdal et les mises en défens, de compléter les fourrages spontanées par des aliments complémentaires et de valoriser les capacités d'adaptation des races locales (Boujenane, 2008). L'objectif serait alors d'améliorer le potentiel de production supérieur sans dégrader les parcours et le couvert forestier, tout en améliorant la fertilité des sols et le maintien de la diversité floristique (voir Fig. 5 ci-dessous).

Les actions conduites dans cette perspective permettraient aux petits troupeaux de bénéficier du développement caprin tout en préservant la multifonctionnalité des activités au sein des familles, et en favorisant la résilience du système. Elles appellent également la construction de choix techniques d'une autre nature que ceux développés jusqu'à présent.

Les options de développement de la filière huile n'ont pas été revisitées dans cette étude. Mais tout cela laisse en suspens la filière huile cosmétique et ses options mais les propositions formulées suggèrent toutefois une remise en cause radicale des principes de gouvernance locale des territoires. Cela appelle également la construction de choix techniques d'une autre nature que ceux que porte l'ANOC.



Fig. 5. Modélisation simplifiée de l'arganaie en tant qu'écosystème et perspectives d'amélioration de son potentiel de production et de préservation par la co-existence de plusieurs activités (d'après Griffon, 2013).

V – Conclusion

L'optimisation du processus cumulatif d'intégration de l'élevage avec l'exploitation des ressources forestières n'est pas un processus simple. Cette étude est un travail préliminaire qui ouvre des perspectives.

D'un point de vue technique, des références pour calibrer de manière adéquate la taille des troupeaux aux ressources pastorales, pour quantifier dans leur diversité les effets du surpâturage seraient nécessaires. Le suivi comparé et pluri annuel de plusieurs systèmes d'exploitation des forêts d'arganes avec ou sans élevage permettrait la formalisation de modes de conduite pertinents. Le projet de valorisation du chevreau de l'arganaie se fixe un objectif de 22 740 bénéficiaires alors que la création de 3 groupements de producteurs au sein de l'ANOC est prévue. Pour que la démarche intégrative globale du projet de valorisation du chevreau réponde à son objectif, l'organisation précise du système d'accompagnement au niveau du territoire est un enjeu important.

Les groupements de l'ANOC auront probablement vocation à impulser la dynamique mais d'autres dispositifs de suivis seront nécessaires. Les cibles de ces dispositifs devront être également être précisées ainsi que les systèmes techniques et le type d'intégration des autres activités. La préservation de l'arganaie passera inévitablement par des consensus qui restent à trouver sur la complémentarité d'activités diverses au sein du même espace. Les propositions formulées doivent contribuer à construire progressivement de nouvelles représentations sur la base de ces nouveaux paradigmes. Elles sont par ailleurs en cohérence avec les objectifs du Millénaire pour le Développement et au niveau du Maroc ceux du Plan Maroc Vert. Leur mise en œuvre impliquera aussi de nouvelles formes de gouvernance et de concertation et de gérer les rapports de force avec les acteurs industriels de l'huile d'argane.

Remerciements

Recherche et étude réalisées dans le cadre et avec le soutien financier du projet ANR MOUVE (ANR2010 STRA 005).

Références

- AMIGHA.** Cahier des charges de l'IGP «huile d'argan», 51 p.
- Anonyme (2010).** Cahier des charges du projet d'IG chevreau d'arganier ; 28 pp.
- Aladosa C.L. et El Aich A., 2008.** Stress assessment of argan (*Argania spinosa* (L.) Skeels) in response to land uses across an aridity gradient: Translational asymmetry and branch fractal dimension. Dans : *Journal of Arid Environments*, 72 (2008), pp. 338-349.
- Aït Mbirik M., 2009.** Valorisation des produits agricoles locaux de la région d'Essaouira ; conférence tenue le 24 décembre 2009.
- Andronico V., 2008.** Meat quality from goats fed in the Argan forest (Province of Essaouira, Morocco); Mémoire de Master, Supagro Montpellier, 45 p.
- Auclair L., 2007.** L'agdal, une pratique durable ?, Place et rôles des milieux boisés dans les systèmes d'élevage : deux exemples au Maroc (http://www.mpl.ird.fr/suds-en-ligne/foret/usages/elevage_med04.html).
- Bachennache H., 2009.** L'IG "Chevreau de l'arganeraie" ; conférence.
- Bas P., Dahbi E., El Aich A., Morand-Fehr et Araba A., 2005.** Effect of feeding on fatty acid composition of muscles and adipose tissues in young goats raised in the Argan tree forest of Morocco. Dans : *Meat Science*, Vol. 71 (2), pp. 317-326.
- Bejbouji J., Mormont M., Qarro, M. et Mougenot C., 2011.** La connaissance des stratégies des hihis : une des principales porte d'entrée à la conservation de l'arganeraie (sud ouest marocain), Séminaire Foncimed ; Cargèse ; 13-15/10/2011.
- Bellefontaine R., 2010.** De la domestication à l'amélioration variétale de l'arganier, (*Argania spinosa* L. Skeels). Dans : *Sécheresse*, 21 (1), pp. 42-53.
- Boujenane I., 2008.** Eléments de réflexion sur l'amélioration génétique des caprins au Maroc. Dans : *L'Éleveur*, n° 16, Avril 2008.
- Bourbouze A., 1999.** Gestion de la mobilité et résistance des organisations pastorales des éleveurs du Haut Atlas marocain face aux transformations du contexte pastoral maghrébin, <http://www.museum.agropolis.fr/pages/savoirs/agdal/maryam.pdf>
- Bourbouze A. et El Aich A., 2005.** L'élevage caprin dans l'arganeraie : l'utilisation conflictuelle d'un espace. Dans : *Cahiers d'Agriculture*, Vol 14, n° 5, pp. 447-453.
- Chaussod R., Adlouni A. et Christon R., 2005.** L'arganier et l'huile d'argane au Maroc : vers la mutation d'un système agroforestier traditionnel ? Enjeux et contribution de la recherche. Dans : *Cahiers Agricultures*, vol. 14, n° 4, pp. 352-356.
- Chatibi S. et Casabianca F., 2007.** Eléments d'analyse de la situation ; Chevreau de l'arganeraie; Extraits du rapport de mission des 13 au 24 Mai 2007.
- El Aich A., Bourbouze A. et Morand-Fehr, 2005.** La Filière du Chevreau de l'Arganeraie, un Produit Typique et Durable. Dans : *Annales de la Recherche Forestière au Maroc*, 38, pp. 124-37.
- El Hadi A., 2012.** Qualification du chevreau de l'arganeraie : Valorisation du système de production et interaction avec l'espace forestier ; mémoire de fin d'études d'Ingénieur en Agronomie ; IAV Hassan II ; Rabat ; juillet 2012, 95 p.
- El Fasskaoui B., 2009.** Fonctions, défis et enjeux de la gestion et du développement durables dans la Réserve de Biosphère de l'Arganeraie (Maroc)», *Études caribéennes* 12 | Avril 2009, mis en ligne le 04 septembre 2009, consulté le 30 mars 2011. URL : <http://etudescaribeennes.revues.org/3711>
- Griffon M., 2013.** *Qu'est ce que l'agriculture écologiquement intensive ?* Quae Editions ; Versailles, France, 221 p.
- Jodelet D., 1997.** Représentation sociale : phénomènes, concept et théorie. Dans : *Psychologie sociale*, sous la direction de S. Moscovici, Paris, PUF, Le psychologue, 1997, p. 365.
- Michon G., Sorba J.-M. et Simenel R., 2012.** Forêts domestiques, savoir-faire et savoirs naturalistes : quelles natures, quelles démarches, pour quels patrimoines. In : Fazi A., Furt J.M., *Vivre du patrimoine : un nouveau modèle de développement ?*. Paris : L'Harmattan, 2012, pp. 533-552.
- Ministère marocain de L'Agriculture et de la pêche marine, 2009.** Pilier II du plan Maroc vert. Pour un développement solidaire et durable de la petite agriculture. Octobre 2009 ; CIHEAM – IAM Bari, Coopération française, FAO – Groupe d'Adelboden – SARD – M FIDAI, FPRI, 105 p.

- Naggar M. et Mhirit O., 2006.** L'arganeraie : un parcours typique des zones arides et semi-arides marocaines. Dans : *Sécheresse*, 17 (1-2), pp. 314-317.
- Nouaim R., Echairi A., Kaaya M. et Chaussod R., 2007.** Contribution à la domestication de l'arganier pour la production d'huile. Dans : *Cahiers Agricultures*, vol. 16, n° 3, pp. 199-204.
- Outmani A., 2000.** Le développement de l'élevage caprin au Maroc. Dans : Bulletin mensuel d'information du PNTTA, n° 66, mars 2000.
- Romagny B., 2010.** Des souks aux marchés internationaux ; La valorisation économique de l'huile d'argan marocaine ; un cas d'école des contradictions du développement durable. Dans : actes du colloque «Localiser les produits».
- Simenel R., Michon G., Auclair L., Yildiz T., Romagny R. et Guyon M., 2009.** L'argan : l'huile qui cache la forêt domestique. De la valorisation du produit à la naturalisation de l'écosystème. Dans : *Autrepart* – 2009/2 (n° 50).